Info Santé

Changeons de regard sur le médicament générique

Les médicaments génériques représentent un levier de progrès majeur pour notre système de santé. Ils sont **efficaces, sûrs et économiques**.
En moyenne **30% moins chers** que les médicaments d'origine, ils ont permis d'économiser 7 milliards d'euros en 5 ans.

Plus d'info sur www.medicaments.gouv.fr.

Info service

Un nouvel accueil commun Caf/Cpam pour simplifier vos démarches

Que vous soyez allocataire ou assuré, vous êtes désormais reçu en en lieu unique du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 12h30 à 16h30.

Au rez-de-chaussée, un espace service pour vos démarches simples : des ordinateurs en libre -service pour vos demandes d'attestations, relevés de remboursements...
Au 1 er étage, espace Conseil/RDV pour une prise en charge sur rendez-vous
- en appelant le 36 46 pour la CPAM
ou sur ameli.fr/ mon compte : nous contacter
- sur caf.fr rubrique mon compte

Pour toutes vos démarches, pensez à utiliser votre compte ameli
Consulter vos remboursements, imprimer une attestation, déclarer votre nouvelle adresse, contacter sa caisse...

Info Santé

En novembre : Moi(s) sans tabac

L'Assurance Maladie vous accompagne dans l'arrêt du tabac. Elle prend en charge, sur prescription,les traitements par substituts nicotiniques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) à hauteur de **50 € par année civile** et par bénéficiaire. **150 €** pour les femmes enceintes, pour les jeunes de 20 à 30 ans, les bénéficiaires CMUC, et les patients en ALD cancer. **Inscription à mois sans tabac**
http://www.tabac-info-service.fr/

Info droit

La carte vitale, pour un remboursement rapide

Remboursements plus rapides et fiables, les avantages de la carte Vitale ne sont plus à démontrer.

La carte est nominative et doit être toujours sur soi

Faire une mise à jour régulière
Mettre à jour sa carte Vitale chaque année et à chaque changement de situation est un réflexe indispensable : modification de l'état civil, déménagement, mariage, naissance, nouvelle activité, retraite, CMUC-ACS, prise en charge à 100 %

Où mettre à jour à jour sa carte vitale ?
Dans les pharmacies ou à sur les bornes multiservices à l'accueil de votre Cpam.

Grâce au compte personnel sur ameli.fr,

- déclarer la perte ou le vol de sa carte
Déclarez en quelques clics

- commander une nouvelle carte
Envoyez les pièces numérisées nécessaires à sa création (photo et pièce d'identité) et suivez votre commande en ligne.